

DECISION N° **000149** /D/MINMAP/CAB DU **17 AVR 2024**

Portant désignation du Coordonnateur du Projet e-Procurement

LE MINISTRE DELEGUE A LA PRESIDENCE CHARGE DES MARCHES PUBLICS,
AUTORITE DES MARCHES PUBLICS

- Vu la Constitution ;
Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2018/0001/PM du 05 janvier 2018 portant création d'une plateforme de dématérialisation dans le cadre des marchés publics et fixant ses règles d'utilisation ;
Vu le décret n° 2018/0002/PM du 05 janvier 2018 fixant les conditions et modalités de passation des marchés publics par voie électronique au Cameroun.

Considérant les nécessités de service:

DECIDE:

Article 1er : Monsieur **AYEBONG TOH NEBA** en service au Ministère des Marchés Publics, Division des Systèmes d'Information, est désigné **Coordonnateur du Projet e-Procurement** pour compter de la date de signature de la présente Décision.

Article 2 : L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature, prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Copie :

- MINETATSGPRC
- SG/SPM
- KOICA
- Intéressé
- Archives



IBRAHIM TALBA MALLA